

Communiqué de Presse

L'Ukraine est, depuis une semaine, victime d'une agression qui menace directement les populations civiles et dont les conséquences humanitaires s'avèrent d'ores et déjà désastreuses.

L'association AUDE SOLIDARITE dont la vocation essentielle était jusque là, destinée à porter assistance aux victimes de cataclysmes naturels, ne peut rester insensible face à cette situation. Conformément à ses statuts actuels :

«L'association a pour but d'entreprendre et de promouvoir toute action de solidarité et humanitaire. Par ses moyens, elle contribue à aider moralement et matériellement, les personnes en difficulté.

Par son action, elle entend manifester sa fidélité à l'idéal de solidarité, de liberté, d'égalité et de fraternité entre les hommes».

Aude Solidarité décide de lancer et d'organiser une collecte de fonds destinée à venir en aide aux réfugiés Ukrainiens.

Rappelons qu'Aude Solidarité, avec le soutien actif du Conseil départemental, dispose d'un savoir faire et d'une expertise prouvés dans ce domaine, avec plus de 8 millions d'euros de collecte réalisés et redistribués depuis sa création.

Bien évidemment, cette action n'entre pas en concurrence avec toutes les initiatives qui se développent pour apporter une aide matérielle aux Ukrainiens ; mais il est clair que la totalité des besoins de réfugiés ne peut être satisfaite par les seuls dons matériels et qu'il est nécessaire de pouvoir également intervenir financièrement ; les deux actions sont donc complémentaires et les fonds recueillis par Aude solidarité seront affectés aux associations reconnues d'utilité publique actives dans cet élan de solidarité.

Les dons peuvent être effectués par chèque, établi à l'ordre de Aude Solidarité, et adressés à :

Aude Solidarité, opération UKRAINE
Conseil Départemental de l'AUDE
Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne Cedex 09

ou par virement

Association Aude Solidarité – opération UKRAINE
Crédit Agricole du Languedoc
Code Banque : 13506 – Code guichet : 10000
N ° Compte : 42701511000 - clé Rib : 82

Rappelons qu'Aude Solidarité est reconnue association d'utilité publique et que les donateurs peuvent bénéficier d'une déduction fiscale.